

Coopération décentralisée au Burkina Faso - Partenariat avec le Centre Ecologique Albert Schweitzer (CEAS) - Financement d'un projet de jardins familiaux

M. MAIRE, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : En 2002, le groupement des femmes de Douroula (Burkina Faso) a eu accès à un terrain de deux hectares en zone fertile, leur permettant de s'initier aux techniques de maraîchage. Les objectifs étaient :

- ♦ d'améliorer la santé des habitants par la production régulière et variée de légumes de qualité dans un village où la malnutrition est importante,
- ♦ d'améliorer le revenu des familles par la vente des produits non consommés par les familles,
- ♦ de responsabiliser les jeunes femmes du groupement en leur permettant de gérer directement leur activité.

Il est maintenant indispensable de passer de la phase d'expérimentation du projet à la phase d'exploitation rentable et durable des jardins familiaux et de remédier à quelques problèmes pratiques dus à l'inexpérience et à une mauvaise appréciation de certaines difficultés.

Le Centre Écologique Albert Schweitzer, opérateur choisi par la Ville de Besançon pour mener les actions de formation en vue de la création d'activités génératrices de revenus, interviendra sur le projet de jardins familiaux pour :

- ♦ assurer une formation complémentaire pour l'ensemble des femmes du groupement afin de consolider les techniques qu'elles ont apprises en phase d'apprentissage,
- ♦ procéder aux aménagements nécessaires au bon fonctionnement du puits qui sert à l'irrigation des parcelles (approfondissement du puits permettant son utilisation en saison sèche, construction d'une margelle de protection).

Le financement, d'un montant de 1 545 €, sera prélevé sur les crédits inscrits au chapitre 011.04/6042.5024.00400 qu'il convient d'abonder d'une enveloppe d'égal montant en provenance du chapitre 65.04/6574.5024.00400.

Sur avis favorable à l'unanimité de la 5^{ème} Commission réunie le 23 mai 2006, le Conseil Municipal est invité :

- à donner son accord pour la mise en oeuvre de ce projet
- à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer avec le Centre Écologique Albert Schweitzer la convention permettant sa réalisation
- à effectuer le transfert de crédits sus-indiqué.

«M. Sébastien MAIRE : Après la visite du Président Burkinabè à Besançon, je voudrais profiter de ce rapport pour dire que la décentralisation est enfin arrivée à Douroula, notre ville partenaire depuis une vingtaine d'années, et qu'en avril dernier pour la première fois un Conseil Municipal et un Maire ont été élus à Douroula. Là où nous avons une coopération avec les autorités coutumières ou religieuses, nous avons maintenant un Maire et un Conseil Municipal. J'ai assisté dimanche dernier à une des premières réunions du Conseil Municipal de Douroula, le Maire s'appelle M. Yacouba SOARÉ, il a 67 ans, c'est un commissaire de police en retraite. Le Conseil compte 24 membres, seulement 3 femmes et il va devoir s'atteler à la définition d'un plan communal de développement. Pour ceux qui connaissent un peu le Burkina Faso, ce n'est pas une mince affaire. Je voudrais simplement dire qu'il s'agit d'une étape fondamentale dans la coopération de Besançon avec le Burkina Faso puisque nous allons maintenant nous recentrer sur le coeur de métier qui est l'appui à la mise en place d'une Mairie, la formation des élus, la formation du Secrétaire Général de Mairie, la mise en place des services municipaux. On va pouvoir

valoriser là toutes les compétences des services municipaux de la Ville de Besançon et nous aurons l'occasion d'y revenir dans des rapports qui vous seront présentés en septembre et octobre».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 30 juin 2006.